Décision 18-DCC-207 du 05 décembre 2018

relative à la prise de contrôle conjoint des sociétés Pirelle et Thorenzo par les sociétés ITM Entreprises et Ambrige

Posted on: 28 décembre 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Stés Ambrige et ITM Entreprises
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Stés Pirelle et Thorenzo

Lire

Le texte intégral

34.11 Ko